



Index égalité professionnelle Femmes/Hommes

CSE – avril 2026

SOMMAIRE

Index égalité professionnelle Femmes/Hommes



Contexte



Résultats



Contexte

- **Origine de l'index**
 - 5 septembre 2018 : promulgation de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, avec la mise en place de l'Index de l'égalité femmes-hommes, afin de permettre aux entreprises de mesurer où elles en sont sur le plan de l'égalité professionnelle femmes-hommes
- **Obligation de publication**
 - Publication tous les ans au 1^{er} mars pour les entreprises entre 50 et 250 salarié.es
 - Sur le site internet de l'entreprise
- **4 indicateurs constituent un index sur 100 points**
 1. L'écart de rémunération : 38 points
 2. L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire : 35 points
 3. Le pourcentage de collaboratrices augmentées dans l'année de retour de congé maternité : non calculable
 4. Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10 points
- **Effectifs retenus pour les calculs**
 - Salariés, hors alternants, hors mises à disposition, hors absents > 6 mois sur la période (année civile), hors activité partielle.
 - 84 salarié-e-s pour ADELIS, dont :
 - 62 femmes, soit 73,8 %
 - 22 hommes, soit 26,2 %

Résultats

Contexte

Résultats

80/100

Index égalité professionnelle
femmes-hommes 2025



- L'index de l'an dernier : 80/100
- Celui calculé sur l'année 2023 était 94/100

Résultats

98/100

Ecart de rémunération

- Cet indicateur compare les rémunérations moyennes des femmes et des hommes selon des catégories et âges comparables.
- L'effectif validé retenu est de 41 salarié.e.s (selon représentativité minimale F/H par CSP et tranche d'âge).

38 / 40

Ecart de taux d'augmentations individuelles

- Les taux de salarié.e.s augmentés en 2025 sont : Un écart absolu d'augmentation F/H de 2,8% est constaté en faveur des hommes.

35/ 35

Taux de salariées ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité

Non calculable

- La maternité est le facteur ayant le plus d'impact sur la rémunération des femmes tout au long de leur carrière.
- Aucun retour de congé maternité en 2025,

Nombre de salarié.e.s du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

- Les femmes représentent la moitié des plus hautes rémunérations.

10 / 10